L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 12 DECEMBRE 1885.

PETITES ANNONCES.

MME A. Elie, au magasin de musique de M. Werlein, 135 Canal. Les meilleurs pianos et orgues, aussi musique aux prix les plus réduits. 9 déc.—3f

DEMANDES.

UN garçon de salle, qui a travaillé des années, dans le premier restaurant "Delmonico," à New-York, cherche une place dans un restaurant français. Il parle français, anglais et allemand. Aux GODDARD, 60, rue Chartres. 10 déc—3f

A LOUER.

A louer.—Une belle résidence No 305 rue Esplanade. S'adresser à Pierre Lanaux, 27 rue Conti. 3sept

A VENDRE.

A VENDRE—Mûriers blancs, de 3 à 4 ans, pour la culture des vers à soie, de 20 à 25 piastres le cent. Des oranges aigres au même prix. Par P. BARINQUE, Pépiniériste, Avenue Peter et rue du Camp. 9 déc—7f

A vendre.—Bonne occasion—Un CAFÉ bien situé dans un endroit très populaire. S'adresser pour renseignements à WEBB, BENNETT, notaire, 89 Exchange Alley. 8 déc—6f

A vendre—Une GROCERIE, faisant de belles affaires, dans la Deuxième District. S'adresser au bureau de L'ABEILLE, aux initiales J. C. 17 nov—mar jeu sam—1m

A vendre ou à louer—Le coin, bien situé, St-Anne et Bourbon, convenable pour toute quelconque d'affaires. Possession immédiate. LOUIS H. PERRET, 38 Passage de la Bourse. 29nov—3f

Dr EDOUARD DUPAQUIER,

Docteur en Médecine de la Faculté de Paris.

970 1/2 rue des Remparts, entre Ursulines et Hôpital.

Consultations: de 7 à 8 h. du matin, et de 4 à 5 de l'après-midi. Le Dimanche, de midi à 2 heures. 17 juin—PP

Dr. J. B. Perez,

Médecin et Chirurgien,

D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des

ORGANES GENITO-URINAIRES

et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DEBILITE PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La Gravelle, la Brûlure, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une ALTERTE PRIVEE, traités sans l'usage du mercure, ni aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de l'organisme guéries promptement. Le "Female Regulating Elixir" du Dr. PEREZ se n'obtient qu'à son bureau

No 6 rue South Rampart.
2mar—1an

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

No 12 rue Dauphine, immédiatement après l'église formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre du

le remettre de leur art.
Pose de palais artificiels.

Médaille de Première Classe
DECERNEE A
A. & H. MYERS,
Philadelphie, Penn. pour la **Schuylkill Fire Malt Whiskey**, par le jury de l'Exposition Universelle de l'Industrie et du Centenaire de J. WERONE, Agent, Bureau rue Magazine 99, Nlle-Orléans. 6 oct 85—1an

Athénée Louisianais

Les membres de cette société se sont réunis le mois dernier, principalement pour la culture des lettres françaises. Nous donnons ci-dessous les dispositions adoptées pour cette nouvelle lutte littéraire. Le choix des sujets nous paraît heureux; il offre aux femmes et aux hommes un champ de recherches faciles et des points assez attrayants pour l'imagination. Nous ne saurions trop encourager cette population à entrer dans la voie qui l'appelle. Que nos jeunes gens des deux sexes se souviennent des belles et bonnes paroles qu'ils ont entendues à la conférence de l'Hon. Charles Gayarré sur la race latine en Louisiane; elles s'inspirent de ces nobles sentiments, et se guident sur les indications tracées par lui comme historien et comme romancier; un brillant horizon les sollicite; que chacun se mette en route pour en explorer la partie qui souvrit le plus à sa vue : il est sûr de y apporter quelque chose qui le récompensera de la peine qu'il aura prise.

Concours littéraire de 1885.

PROGRAMME.

Deux classes de concurrents, les comprenant les hommes, l'autre les dames.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Les concours est ouvert à partir du 10 mai 1885, jusqu'au 15 février 1886 inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 16 février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, et seulement sur le recto et les lignes; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes:

LA FEMME DANS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, COMME AUTEUR, AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Pour les hommes:

NOUVELLE LOUISIANAISE, HISTORIQUE OU DE FANTAISIE, AU CHOIX DU CONCURRENT.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 3246.

SIGNAUX D'INCENDIE.

231 Trémé et Esplanade.
232 Remparts et Quartier.
234 Trémé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 2 Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Parez.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Chemin du Bayou.
242 Ste-Anne et Mire.
243 Manufacture de Stern, Français.
252 Poste de la Cie de Pompe H. L. No 3, Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysé
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées
316 Claiborne et St-Bernard.
412 Lafayre et White.
413 Amour et Espagne.
414 Poste et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
513 Prenes à Coten et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 7 Grands-hommes.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des Chars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis
616 Reynes et Dauphine.

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

SERA A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 15 DECEMBRE 1885

UN

TIRAGE EXTRAORDINAIRE

CLASSE M.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE ET DU
GEN. JUBAL A. EARLEY,
DE LA VIRGINIE.

PAS DE REDUCTION!

Pas d'Ajournement!

PLUS D'UN DEMI-MILLION

De Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

UN GROS LOT DE.....	$150,000
UN GROS LOT DE.....	50,000
UN GROS LOT DE.....	20,000

2,279 Lots, montant en tout à

$522,500.

Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE

Dans la matinée du

MARDI, 15 DEC. 1885.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 ... de	50,000..	50,000
1 Lot de...	20,000..	20,000
2 Lots de...	10,000..	20,000
4 Lots de...	5,000..	20,000
20 Lots de...	1,000..	20,000
50 Lots de...	500..	25,000
100 Lots de...	300..	30,000
200 Lots de...	200..	40,000
600 Lots de...	100..	60,000
1000 Lots de...	50..	50,000

PRIX D'APPROXIMATIONS:

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $150,000 soit..... 20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit..... 10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de 20,000 soit..... 7,500
2,979 Lots s'élevant à..... $522,500

Les billets gagnants peuvent être déposés à n'importe quelle banque, express ou autre agence.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous prendrons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, sont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tous les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
Jubal A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

Le Tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE

Dans la matinée du

MARDI, 15 DEC. 1885.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 ... de	50,000..	50,000
1 Lot de...	20,000..	20,000
2 Lots de...	10,000..	20,000
4 Lots de...	5,000..	20,000
20 Lots de...	1,000..	20,000
50 Lots de...	500..	25,000
100 Lots de...	300..	30,000
200 Lots de...	200..	40,000
600 Lots de...	100..	60,000
1000 Lots de...	50..	50,000

PRIX D'APPROXIMATIONS:

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $150,000 soit..... 20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit..... 10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de 20,000 soit..... 7,500
2,979 Lots s'élevant à..... $522,500

Les billets gagnants peuvent être déposés à n'importe quelle banque, express ou autre agence.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous prendrons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, sont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tous les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
Jubal A. Early

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

A. Landberg vs Patrick Shea.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans— No. 13,973.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 9 janvier 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Clio, Calliope Benton et Liberté et désigné comme lot numéro six de l'îlet numéro trois cent soixante dix-huit sur un plan de H. F. Nichols en date du 27 février 1852, à l'étude de F. O. Stark, notaire, mesurant trente pieds six pouces trois lignes et un tiers de face à la rue Clio sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds six pouces et deux lignes de face à la rue Calliope sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes, bornés sur le côté vers la rue Prieur par la propriété de L. Mathieu et sur l'autre côté près de la rue Roman par la propriété de G. Green.

La propriété ci-dessus décrite, est la même propriété acquise par le dit Charles Gaudin de J. B. Magnard, par acte passé le 30 novembre 1880 pardevant W. A. Bouveron, notaire.

2° Un certain terrain avec tous les droits, voies, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues Annette, Genius, Céleste et Mirtil, ayant trente pieds de mesure—mesure américaine—30 pieds, plus ou moins, sur Annette, sur cent vingt, plus ou moins, de profondeur entre lignes égales et parallèles. Le terrain forme l'angle des rues Genius et Annette, et étant la moitié d'un plus grand terrain désigné par le No 1 du plan No 88 sur un devis du voyer Pilié, en date du 24 juin 1830. La propriété est la même qui a été acquise par Charles Gaudin du vendeur mentionné à un plus haut mentionné à la date du 30 novembre 1880.

3° Un certain terrain, situé dans le faubourg Trémé, de cette ville, borné par les rues Marais, Dumaine, St Pierre et la Promenade Carondelet, désigné par le No 2 sur un devis de J. Commagy, voyer de la municipalité No 1, en date du 10 décembre 1842, et déposé au bureau de J. Cuvillier, notaire; le dit terrain mesurant quarante pieds de front à la rue de Marais sur la rue St-Pierre, trente-un pieds un pouce et deux lignes de façade Promenade Carondelet, soixante-douze pieds neuf pouces et deux lignes de profondeur sur la limite vers la rue Trémé, et soixante-quatre pieds un pouce et deux lignes de profondeur sur la limite du côté de la rue Marais.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sauf et réserve, Etant la même propriété achetée par le dit Charles Gaudin de M. M. Lavarenne et autres par acte passé pardevant Jules F. Meunier, notaire, en date du 24 avril 1880.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
20nov—20,27—4,11,18 22déc.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Henry Uhoff vs. Révérend Patrick Allen et als

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 15,177.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Passage Natchez (Natches Alley), dans le Premier District de cette ville, MARDI, 22 décembre 1885, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le dit ville, borné par les rues Gironde, Roman et Prieur, désigné par le numéro sept, sur un plan fait par J. A. D Hémécourt, déposé voyer en date du 25 février de septembre 1869 et annexé sur la marge d'un acte passé pardevant Andrew Herz, Jr., notaire en cette ville, le 1er juin d'août 1870; le dit lot de terre mesure vingt pieds de face à la rue St. Philippe sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

2° Un certain terrain, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le même ilet borné par les rues St-Philippe, Prieur, Roman et Roman, le dit lot de terre mesure trente trois pieds six pouces et deux lignes de face à la rue St-Philippe sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

3° Un certain terrain, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le même ilet borné par les rues St-Philippe, Prieur, Roman et Roman, le dit lot de terre mesure trente pieds six pouces et deux lignes de face à la rue St-Philippe sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

4° Un certain terrain, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le même ilet, borné par les rues St-Philippe, Prieur, Roman et Prieur, désigné par le numéro sept, sur un plan fait par J. A. D Hémécourt, déposé voyer en date du 25 février de septembre 1869 et annexé sur la marge d'un acte passé pardevant Andrew Herz, Jr., notaire en cette ville, le 1er juin d'août 1870; le dit lot de terre mesure vingt pieds de face à la rue St. Philippe sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

5° Un certain terrain, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le même ilet, borné par les rues St-Philippe, Prieur, Roman et Prieur, le dit lot de terre mesure trente pieds six pouces et deux lignes de face à la rue St-Philippe sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages et dépendances qui y appartiennent.

La propriété ci-dessus décrite, est la même qui a été acquise par Henry Uhoff de Jean Gaudin de J. B. Magnard, par acte passé pardevant Jules F. Meunier, notaire, en date du 5 juillet 1884 jusqu'au paiement final, cinq pour cent sur le montant du principal du dit Jean Gaudin de la réclamation de la plaignante pour honoraires d'avocat et tous les frais du procès et de la vente, 84 pour frais de vente de la loi et les taxes dues sur la propriété qui sera vendue.

2° L'acquéreur assumera le paiement d'un certain billet à ordre en date du 5 juillet 1884, tiré à l'ordre de et endossé par John Davidson, pour la somme de sept cent cinquante dollars, payable deux ans après date avec intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement, et garanti par privilèges et lien et hypothèque sur la dite propriété conventionnellement par un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 5me jour de juillet 1884. L'acquéreur assumera les obligations de l'acte original hypothécaire, ne pas aliéner, à payer cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de saisie.

3° Et le reste du prix d'adjudication s'il y en a, comptant sur les lieux; et en cas que le prix de l'enchère sur la présente vente excède les sommes des frais et des taxes ci-dessus, au comptant) moins que le montant total de la réclamation de la plaignante mentionnée ci-dessus, et que le dit prix plus haut et le billet, à assumer comme il est ci-dessus décrit alors après le paiement des frais et taxes ci-dessus décrits, au comptant, le surplus du prix de l'adjudication sera proportionné au pro rata entre le montant de la réclamation de la plaignante mentionnée ci-dessus et le billet à assumer, ci-dessus, le pro rata de la réclamation de la plaignante maintenant due, sera payé comptant, et le pro rata du billet à ordre deuxièmement décrit ci-dessus, sera assumé par l'acquéreur.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12nov—12 19 26 déc2,0,15

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Richard B. Whitehead.

No 5,933—Succession de Joseph B. Whitehead. No 12,985.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—Le public est informé que vente, daiée le 20 novembre 1885, à moi adressée par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus respectivement, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 29 décembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le tout et particulièrement le tiers indivis, de la part, action et intérêt dans la susdite succession de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les dépendances, situé dans le premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Felton, Front, Poydras et Lafayette, désigné sur le plan comme étant le plan No 2, A. Bouny, dûment certifié par Hugh Grant, arpenteur, en date du 12 janvier 1852, et déposé au bureau de H. Lafosse, arpenteur, sous le No 1,225.

Le lot en question mesure, d'après le plan, vingt-trois pieds un pouce et trois lignes de face à la rue Felton, vingt-trois pieds un pouce et quatre lignes de face à la rue Front, sur une profondeur de cent seize pieds sept pouces et cinq lignes sur la ligne plus près du lot No quinze et de cent seize pieds sept pouces et cinq lignes sur l'autre ligne plus près du lot No quatorze.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à un étage, désignée par le numéro soixante-quatre (65) rue Front.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25nov—24—déc2 9 16 23 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Susan Dudley vs John Davidson

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 15,167—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 15 décembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne (anciennement Bacchus), Carondelet (anciennement Apollo), Diamond et Perrier, et désigné par le numéro quatre dans l'îlet quatre-vingt-cinq (85) de l'ancien faubourg Lacourse, sur un plan fait par Benjamin Buisson, voyer, en date du 23 avril 1841, et annexé à un acte pardevant Jules Massy, anciennement notaire, le 1er juin 1842. Le dit lot de terre mesure trente-un pieds six pouces et cinq lignes de face à la dite rue Baronne (anciennement Bacchus), sur une profondeur de cent vingt pieds dix pouces quatre lignes, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10déc 10,17,24,31—jan7,12

4° Un certain morceau de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le même ilet, borné par les rues St. Philippe, Dumaine, Roman et Prieur, désigné par le numéro sept, sur un plan fait par J. A. D Hémécourt, déposé voyer en date du 25 février de septembre 1869 et annexé sur la marge d'un acte passé pardevant Andrew Herz, Jr., notaire en cette ville, le 1er juin d'août 1870; le dit lot de terre mesure vingt pieds de face à la rue St. Philippe sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

5° Un certain terrain, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le même ilet, borné par les rues St-Philippe, Prieur, Roman et Prieur, le dit lot de terre mesure trente pieds six pouces et deux lignes de face à la rue St-Philippe sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages et dépendances qui y appartiennent.

La propriété ci-dessus décrite, est la même qui a été acquise par Henry Uhoff de Jean Gaudin de J. B. Magnard, par acte passé pardevant Jules F. Meunier, notaire, en date du 5 juillet 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions — 1° comptant pour un montant suffisant pour payer la réclamation due à la plaignante de sept cent cinquante dollars, avec intérêt de huit pour cent par an à partir du 5 juillet 1884 jusqu'au paiement final, cinq pour cent sur le montant du principal du dit Jean Gaudin de la réclamation de la plaignante pour honoraires d'avocat et tous les frais du procès et de la vente, 84 pour frais de vente de la loi et les taxes dues sur la propriété qui sera vendue.

2° L'acquéreur assumera le paiement d'un certain billet à ordre en date du 5 juillet 1884, tiré à l'ordre de et endossé par John Davidson, pour la somme de sept cent cinquante dollars, payable deux ans après date avec intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement, et garanti par privilèges et lien et hypothèque sur la dite propriété conventionnellement par un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 5me jour de juillet 1884. L'acquéreur assumera les obligations de l'acte original hypothécaire, ne pas aliéner, à payer cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de saisie.

3° Et le reste du prix d'adjudication s'il y en a, comptant sur les lieux; et en cas que le prix de l'enchère sur la présente vente excède les sommes des frais et des taxes ci-dessus, au comptant) moins que le montant total de la réclamation de la plaignante mentionnée ci-dessus, et que le dit prix plus haut et le billet, à assumer comme il est ci-dessus décrit alors après le paiement des frais et taxes ci-dessus décrits, au comptant, le surplus du prix de l'adjudication sera proportionné au pro rata entre le montant de la réclamation de la plaignante maintenant due et le dit billet à ordre, deuxièmement décrit ci-dessus, le pro rata de la réclamation de la plaignante maintenant due, sera payé comptant, et le pro rata du billet à ordre deuxièmement décrit ci-dessus, sera assumé par l'acquéreur.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12nov—12 19 26 déc2,0,15

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Joe B. Whitehead.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 12,985—En vertu d'un ordre de vente en date du 20 novembre 1885, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 29 décembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le tout, et particulièrement le tiers indivis, de la part, action et intérêt dans la susdite succession de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les dépendances, situé dans le premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Felton, Front, Poydras et Lafayette, désigné sur le plan comme étant le plan No 2, A. Bouny, dûment certifié par Hugh Grant, arpenteur, en date du 12 janvier 1852, et déposé au bureau de H. Lafosse, arpenteur, sous le No 1,225.

Le lot en question mesure, d'après le plan, vingt-trois pieds un pouce et trois lignes de face à la rue Felton, vingt-trois pieds un pouce et quatre lignes de face à la rue Front, sur une profondeur de cent seize pieds sept pouces et cinq lignes sur la ligne plus près du lot No quinze et de cent seize pieds sept pouces et cinq lignes sur l'autre ligne plus près du lot No quatorze.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à un étage, désignée par le numéro soixante-quatre (65) rue Front.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25nov—24—déc2 9 16 23 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Mary E. Heicke vs. Peter Mossat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—Le public est informé que vente, daiée le 20 novembre 1885, à moi adressée par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus respectivement, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 29 décembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les dépendances, situé dans le premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Felton, Front, Poydras et Lafayette, désigné sur le plan comme étant le plan No 2, A. Bouny, dûment certifié par Hugh Grant, arpenteur, en date du 12 janvier 1852, et déposé au bureau de H. Lafosse, arpenteur, sous le No 1,225.

Le lot en question mesure, d'après le plan, vingt-trois pieds un pouce et trois lignes de face à la rue Felton, vingt-trois pieds un pouce et quatre lignes de face à la rue Front, sur une profondeur de cent seize pieds sept pouces et cinq lignes sur la ligne plus près du lot No quinze et de cent seize pieds sept pouces et cinq lignes sur l'autre ligne plus près du lot No quatorze.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à un étage, désignée par le numéro soixante-quinze (75) rue Front.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25nov—24—déc2 9 16 23 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Wm C. Behne.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 13,969—En vertu d'un ordre de vente daté le 7 décembre 1885, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, LUNDI, 21 décembre 1885, à deux heures P. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un lot de meubles assortis et d'effets mobiliers, etc., au local No 36 rue Prieur, près Bienville, conformément à l'inventaire dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10déc—10 16 19 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Sarah Hirsch vs. Alex. Shlenker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 15,417—En vertu du writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCEDI 30 décembre 1885, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Un certain lot de terre dans le faubourg Trémé, désigné par le numéro six, dans l'îlet numéro soixante-quinze, borné par les rues Claiborne, Derbigny, Ste-Anne et Dumaine, formant l'encoignure des rues Dumaine et Claiborne, et mesurant trente-et-un pieds sept pouces et quatre lignes de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de quatre-vingt-quinze pieds, dix pouces, entre lignes parallèles, faisant flèche sur un côté à la rue Dumaine, d'après un plan dressé par Bourgeoil, arpenteur, daté le 10 janvier, 1829, et déposé dans le bureau de F. De Armas, alors notaire en cette ville, et aussi d'après un autre plan de L. Surgi, le 16 juin 1839, et déposé dans le bureau de T. Turcaud, alors notaire en cette ville, le 29 décembre 1839.

Avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent en quelque sorte.

Acquis par la défenderesse en un achat de Mme Veuve C. B. Lanes, d'après un acte pardevant C. Morel, notaire en cette ville, le 22 juillet 1882

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
1er déc—1,8,15,22,29—jan 2.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Thomy Lafon vs. Benjamin Rehling.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 15,416—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 29 décembre 1885, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un lot de meubles assortis et d'effets mobiliers, etc., au local No 36 rue Prieur, près Bienville, conformément à l'inventaire dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10déc—10 16 19 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Jane E. Hickok.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 15,983—Division D—Le public est informé que vente en vertu d'ordre de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau et le compte présentés par Charles Garvey, syndic en cette affaire, se seront approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
3déc—3 8 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Charles Hartgenseiu et Mme Josephine Hebert.

No 12,978. Nlle Orléans.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 16,084—Division D—Attendu que P. S. Wiltz, Jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dûtif dans la succession de feu Charles Hartgenseiu et Marguerite Shiss, sa femme, décédée intestat, et ce par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
5déc—5 8 12

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Theo. M. Hurst vs Jno Carter, Henry Lawson et Jno Ward.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan SAMEDI, 19 décembre 1885, à 11 h. A. M., au lieu dit, coté rue Juliet entre Franklin et Liberty.

La propriété ci-après décrite, à savoir:

La quantité de briques non nettoyées, appareils, etc., comme elle se trouve maintenant dans le dit lot de terre, coté de la rue Julie, entre Franklin et Liberty.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans.
9déc—9,16,23,30—jan 6,9.

William O'Hern vs Mme Anna McCall

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. No 7,234—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable De